



Commission des projets routiers

1231 - Voirie communale - Aide aux collectivités pour leur réseau routier

Acquisition d'équipements servant à la viabilité hivernale (dossiers déposés avant 2011)

Rapport n° CP/2011/524

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Le présent rapport a pour objectif l'attribution d'aides aux communes pour l'acquisition d'équipements servant à la viabilité hivernale, conformément à la décision du Conseil Général instituant ce dispositif d'aide en date du 19 octobre 1981.

Lors de sa réunion du 19 octobre 1981, le Conseil Général a décidé d'accorder une aide financière aux communes ou groupements de communes de montagne pour l'achat d'équipements de déneigement.

Les modalités de subvention arrêtées sont les suivantes :

- 30 % du coût H.T. pour tout le matériel destiné exclusivement à la viabilité hivernale tel que lames et sableuses y compris les frais d'adaptation des équipements aux engins existants : plaques de fixation ou pompes hydrauliques complémentaires.
- 10 % du coût H.T. pour le matériel pouvant être utilisé également à d'autres fins tel que camions et tracteurs.

Le Conseil Général a adopté, dans le cadre de la démarche « Révision des Politiques » une refonte des subventions de voirie et mis en place une autorisation de programme spécifique de 5,5M€ pour solder les dossiers déposés en 2010 (3M€ d'AP au BP et 2,5M€ d'AP en DM1).

Le présent rapport vous propose d'attribuer une participation financière d'un montant global de 19 951,50 € aux communes citées en annexe, pour l'acquisition de divers matériels servant à la viabilité hivernale. Il s'agit de demandes d'inscription formulées au cours de l'année 2010.

Les montants indiqués seront engagés sur l'AP (autorisation de programme) SUBVVOIRIE et les crédits de paiement seront imputés sur la ligne 34118.


Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total

de 19 951,50 € aux communes figurant aux tableaux annexés pour l'acquisition de divers matériels servant à la viabilité hivernale, sous réserve du vote de l'autorisation de programme complémentaire de 2,5 M€ lors de la DM1.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL